

## COVID19

### Ce qui change au 14 Mars 2022

#### La Règlementation

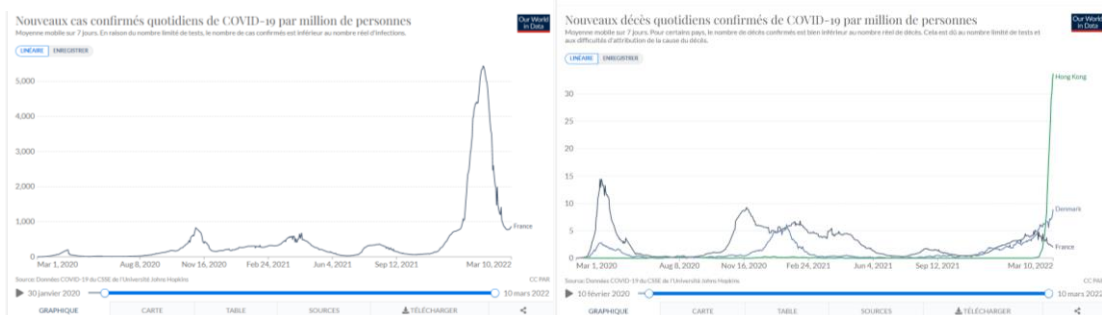
- **La suspension du pass vaccinal** pour accéder à l'ensemble des lieux (restaurants, bars, discothèques, cinémas, théâtres, salles de spectacle, musées, stades, foires et salons...) où il est actuellement exigé.  
Toutefois, **le pass sanitaire** (attestation de vaccination, résultat d'un test négatif ou d'un certificat de rétablissement) restera demandé à l'entrée des hôpitaux, des maisons de retraite et des établissements pour personnes handicapées, afin de protéger les personnes les plus fragiles.
- **Le port du masque** (déjà levé dans les lieux soumis au passe vaccinal depuis le 28 février 2022)
  - **Ne sera plus obligatoire dans les lieux clos** (entreprises, écoles, administrations, services publics, magasins...)
  - **Sauf dans les transports collectifs de voyageurs et les établissements de santé** (cabinets médicaux, santé au travail...), dans lesquels il restera exigé.
  - Le port du masque **reste recommandé** pour les personnes positives et cas contacts à risque, les personnes symptomatiques et les professionnels de santé.
- En outre, **le protocole sanitaire en entreprise** cessera de s'appliquer à partir du lundi 14 mars : **fin du port du masque obligatoire et de la distanciation sociale.**  
Toutefois, il faudra continuer à appliquer des règles d'hygiène comme le lavage des mains, le nettoyage des surfaces et l'aération des locaux.

Un guide des « *mesures de prévention des risques de contamination au Covid-19 hors situation épidémique* » remplacera le protocole national en entreprise.

- **Tests** (depuis le 28 février 2022)
  - Les personnes contacts complètement vaccinées n'ont plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique ou test RT-PCR) à J2. C'est-à-dire deux jours après avoir eu l'information d'avoir été en contact avec une personne testée positive.
  - Il n'est désormais plus obligatoire de réaliser un test PCR pour confirmer un test antigénique positif.
  - En revanche, un test PCR ou Antigénique reste nécessaire après un autotest positif.
- **Le télétravail** n'est plus obligatoire mais reste recommandé
- **La vaccination** reste obligatoire pour les **professionnels de santé**
- **Les règles d'isolement** restent inchangées

## Les Recommandations

- **Port du masque en lieu clos** :
  - La pandémie n'est pas terminée, et l'incidence remonte doucement en France, quand elle est déjà remontée fortement dans d'autres pays (Danemark, Hong-Kong par exemple)



- Le port du masque chirurgical (sur la bouche et le nez) en lieux clos est un geste altruiste qui nous permet de protéger les gens fragiles, immunodéprimés ou non vaccinés dans ce contexte de pandémie.

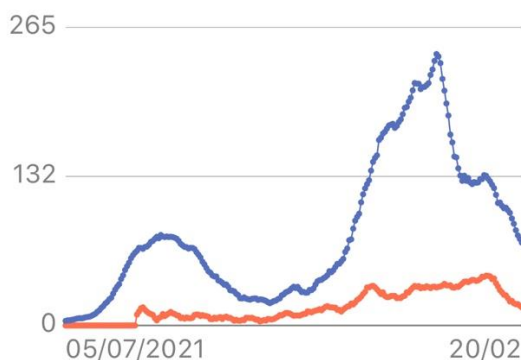
- Limiter les contaminations par le port du masque en lieux clos, c'est aussi limiter les symptômes prolongés (fatigue, essoufflement, etc.), l'absentéisme à l'école ou au travail, la surcharge du système de santé en ville et à l'hôpital et les dépenses sociétales sur la pandémie.

→ En pratique il reste fortement recommandé de le conserver dans tous les lieux clos collectifs où il peut l'être (commerces, administrations, bureaux, travail...)

➤ **La vaccination** : reste efficace pour protéger des formes graves

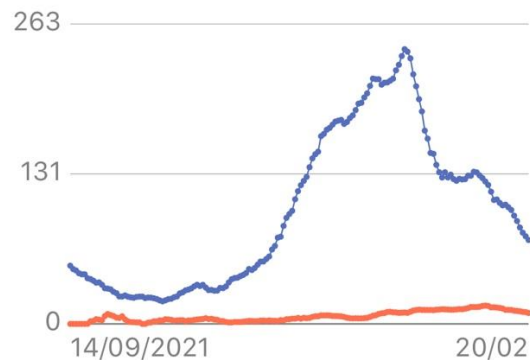
● Vaccinés de plus de 6 mois (sans rappel), en réanimation (pour 1M vaccinés)

● Non vaccinés, en réanimation (pour 1M non-vaccinés)



● Vaccinés de plus de 6 mois et avec rappel, en réanimation (pour 1M vaccinés)

● Non vaccinés, en réanimation (pour 1M non-vaccinés)



Le vaccin 2 doses réduit environ de 90 % les formes graves (courbe rouge à gauche) et le rappel augmente l'efficacité (courbe rouge à droite)

## ANNEXES

COVID-19

↳ LE MEILLEU CHERCHÉ, C'EST DE PRÉVENIR LES CAS

# LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT

	<b>Je suis complètement vacciné ou j'ai moins de 12 ans*</b>	<b>Je ne suis pas vacciné ou pas complètement</b>
<b>JE SUIS POSITIF</b>	<p style="text-align: center;"><b>JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS</b></p> <p>Je peux réduire mon isolement à <b>5 jours</b> si j'ai un test antigénique négatif.  <b>Et</b> si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.</p>	<p style="text-align: center;"><b>JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS</b></p> <p>Je peux réduire mon isolement à <b>7 jours</b> si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif.  <b>Et</b> si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.</p>
<b>JE SUIS CAS CONTACT</b> <small>(hors milieux scolaire et périscolaire)</small>	<p style="text-align: center;"><b>PAS D'ISOLEMENT</b></p> <p>Mais j'applique strictement les gestes barrières.</p> <p>Je réalise un test antigénique ou RT-PCR <del>à j+1</del>  <del>ou</del> <del>autotests à j+2</del>  <b>ou</b> autotests à j+2 <del>à j+1</del></p> <p>Si l'un de mes tests est positif, je deviens un cas et je m'isole.**</p>	<p style="text-align: center;"><b>JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS</b></p> <p>À compter de la date du dernier contact. Pour sortir d'isolement je dois réaliser un test antigénique ou RT-PCR au bout de 7 jours et avoir un résultat négatif.</p> <p>Si le test est positif, je deviens un cas et je continue à m'isoler.</p>

03/02/2022

\* Pour les enfants de moins de 3 ans, se référer au protocole spécifique des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

\*\* Si mon autotest est positif, je dois confirmer le résultat par un test antigénique ou RT-PCR.

## Dose de rappel et pass vaccinal MODE D'EMPLOI

À partir du 15 février 2022  
pour les personnes de plus de 18 ans et un mois

28/02/2022

QUELLE EST MA SITUATION ?	J'AI REÇU	DOSE DE RAPPEL / DOSE ADDITIONNELLE		DÉLAIS	VALIDITÉ PASS VACCINAL
JE N'AI JAMAIS EU LE COVID-19	Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca	Je peux faire <b>ma dose de rappel 3 mois</b> après ma 2 <sup>ème</sup> dose.		J'ai 1 mois pour réaliser <b>ma dose de rappel</b> .	<b>J'ai fait ma dose de rappel :</b> je peux utiliser mon nouveau certificat de vaccination 7 jours après ma dose de rappel.  <b>Je n'ai pas fait ma dose de rappel :</b> mon certificat de vaccination devient invalide.
	Janssen	Je fais <b>ma dose additionnelle dès 1 mois</b> après mon injection.	Je peux faire <b>ma dose de rappel 3 mois</b> après ma 2 <sup>ème</sup> dose.		
J'AI EU LE COVID-19 AVANT MA 1 <sup>ère</sup> DOSE	Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca	Je peux faire <b>ma dose de rappel 3 mois</b> après mon injection.		J'ai 1 mois pour réaliser <b>ma dose de rappel</b> .	<b>J'ai fait ma dose de rappel :</b> je peux utiliser mon nouveau certificat de vaccination 7 jours après ma dose de rappel.  <b>Je n'ai pas fait ma dose de rappel :</b> mon certificat de vaccination devient invalide.
	Janssen	Je ne fais pas <b>de dose additionnelle</b> .	Je peux faire <b>ma dose de rappel 1 mois</b> après mon injection.		
J'AI EU MA 1 <sup>ère</sup> DOSE PUIS LE COVID-19 DANS LES 15 JOURS SUIVANTS	Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca	Je peux faire <b>ma dose de rappel 3 mois</b> après ma 2 <sup>ème</sup> injection.		J'ai 1 mois pour réaliser <b>ma dose de rappel</b> .	<b>J'ai fait ma dose de rappel :</b> je peux utiliser mon nouveau certificat de vaccination 7 jours après ma dose de rappel.  <b>Je n'ai pas fait ma dose de rappel :</b> mon certificat de vaccination devient invalide.
	Janssen	Je fais <b>ma dose additionnelle dès 1 mois</b> après mon infection.	Je peux faire <b>ma dose de rappel 3 mois</b> après ma 2 <sup>ème</sup> dose.		
J'AI EU MA 1 <sup>ère</sup> DOSE ET LE COVID-19 PLUS DE 15 JOURS APRÈS	Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca	Je peux faire <b>ma dose de rappel 3 mois</b> après mon infection.		J'ai 1 mois pour réaliser <b>ma dose de rappel</b> .	<b>J'ai fait ma dose de rappel :</b> je peux utiliser mon nouveau certificat de vaccination 7 jours après ma dose de rappel.  <b>Je n'ai pas fait ma dose de rappel :</b> mon certificat de rétablissement expire et mon pass vaccinal devient invalide.
	Janssen	Je ne fais pas <b>de dose additionnelle</b> .	Je peux faire <b>ma dose de rappel 3 mois</b> après mon infection.		
J'AI EU MA DOSE ADDITIONNELLE PUIS LE COVID-19 PLUS DE 3 MOIS APRÈS	Janssen	Je n'ai pas besoin de faire <b>ma dose de rappel</b> . Si je voyage dans un pays où la dose de rappel est obligatoire je peux faire <b>ma dose de rappel dès 3 mois</b> après mon infection.		✗	Je peux utiliser mon certificat de rétablissement sans limite de date pour mon pass vaccinal.
J'AI EU LE COVID-19 PLUS DE 3 MOIS APRÈS MA VACCINATION COMPLÈTE*	Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca	Je n'ai pas besoin de faire <b>ma dose de rappel</b> . Si je voyage dans un pays où la dose de rappel est obligatoire je peux faire <b>ma dose de rappel dès 3 mois</b> après mon infection.		✗	Je peux utiliser mon certificat de rétablissement sans limite de date pour mon pass vaccinal.





## Le rappel obligatoire POUR CERTAINES PROFESSIONS



Mon âge



Pfizer-BioNTech



Moderna

### Le rappel est obligatoire pour :

Les professionnels du secteur  
de la santé\*

- Les professionnels ou bénévoles exerçant dans les mêmes locaux que ces professions\*
- Les personnes exerçant l'activité de transport sanitaire\*
- Les professionnels du secteur médico-social\*
- Les personnels navigants et militaires affectés aux missions de sécurité civile\*
- Les prestataires de services et distributeurs de matériels\*
- Les étudiants en formation pour ces professions\*
- Les sapeurs-pompiers et personnes assurant la prise en charge de victimes\*

**18 À 29  
ANS  
INCLUS** →



**30 À 54  
ANS  
INCLUS** →



**55 ANS  
ET PLUS** →



\* Liste complète sur [www.solidarites-sante.gouv.fr/obligation-vaccinale](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/obligation-vaccinale)

#### N.B. :

- La dose de rappel est intégrée à l'obligation vaccinale pour ces professions depuis le 30 janvier 2022.
- Les personnes ayant contracté le Covid-19 plus de 3 mois après leur schéma vaccinal initial n'ont pas besoin de faire de dose de rappel.
- La vaccination est possible en centres de vaccination et auprès de nombreux professionnels de santé : pharmaciens, médecins (généralistes ou spécialistes), médecins du travail, infirmiers, sages-femmes, chirurgiens-dentistes. Elle est également possible en laboratoire de biologie médicale, à domicile ou encore peut être organisée sur le lieu de soin des personnes.

**Pour retrouver toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :**  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/obligation-vaccinale](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/obligation-vaccinale)



version : 28 Février 2022